

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024**  
**DELIBERATION N°2024-65**

Le 10 décembre 2024 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

**PRESENTS (15)** : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. BELIN, Mme CHAHABIAN.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (8)** : M. ALDEBERT à M. DUPUIS, Mme ETEVE à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à Mme MARCHAND, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, M. JOUBERT à M. BELIN, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

**ABSENTS (4)** : M. CARDIN, Mme MAURIN, M. MALLET, Mme SANTANACH.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARNIER.

**BUDGET GENERAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-2,  
Vu la délibération du Conseil Municipal n°23 du 26 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 du budget général,

Vu la proposition de décision modificative n°1 suivante en section d'investissement :

- imputation 2312 : - 213 745,50 €
- Imputation 20415 : + 213 745,50 €
- imputation 2315 : - 40 803,24 €
- Imputation 20422: + 40 803,24 €

Entendu l'exposé du rapporteur, M. Roger SEGUELA, Adjoint au Maire délégué aux finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget général 2024 tel que présentée ci-dessus,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de  
La réception en Préfecture le : 33/12/24  
L'affichage du :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)  
Utilisateur : LECOINTE Véronique

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2465DEL**  
Objet : **Budget général 2024 décision modificative**  
Type de transaction : Transmission d'actes  
Date de la décision : 2024-12-11 00:00:00+01  
Nature de l'acte : Délibérations  
Documents papiers complémentaires : NON  
Classification matières/sous-matières : 7.1 - Decisions budgetaires  
Identifiant unique : 030-213000474-20241211-2465DEL-DE  
URL d'archivage : Non définie  
Notification : Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 030-213000474-20241211-2465DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	866 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 2465DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20241211-2465DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	239.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 décembre 2024 à 16h29min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 décembre 2024 à 18h21min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 décembre 2024 à 18h25min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 décembre 2024 à 18h26min07s	Reçu par le MI le 2024-12-11